

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le JEUDI 18 AVRIL 2019,

A 18H45, Place du Millénaire

Le 18 avril deux mille dix-neuf, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 2 place du Millénaire à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT
PRESENTS
(13)

Mme CHARGE-BARON, M. BOURREAU, Mme BREMAUD, Mme DUBIN, Mme DUFAURET, Mme FERCHAUD, M. GEFFARD, M. GIRAUD, Mme MERCERON, Mme RABILLOUD, Mme REGNIER, Mme REVEAU, M. de TROGOFF,

ABSENTS
EXCUSES
(10)

M. BERNIER, M. BIROT, Mme DELAIRE, Mme FOUILLET, M. GUILLERMIC, Mme MORANDEAU, Mme PUAUT, Mme VERDON, Mme VRIGNAUD, M. YOU

POUVOIRS

/

Date de la
convocation

11 avril 2019

Secrétaire de
séance

Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES

- 1.1. Approbation du Procès-verbal du précédent conseil 2

2. DELIBERATIONS

- 2.1. Finances
- 2.1.1. Budget annexe SAD – compte de gestion 2018 2
 - 2.1.2. Budget annexe SAD – compte administratif 2018 3
 - 2.1.3. Budget annexe SAD – Proposition d'affectation de résultats 4
 - 2.1.4. Budget annexe SSIAD – compte de gestion 2018 5
 - 2.1.5. Budget annexe SSIAD – compte administratif 2018 6
 - 2.1.6. Budget annexe SSIAD – Proposition d'affectation de résultats 7
 - 2.1.7. Budget annexe logements stabilisation -compte de gestion 2018 8
 - 2.1.8. Budget annexe CHRS – compte de gestion 2018 9
- 2.2. Ressources Humaines
- 2.2.9. Tableau des effectifs, modification n°4 année 2019 : suppression postes 10
- 2.3. Maintien à domicile
- 2.3.10 Convention de modernisation et professionnalisation des SAAD 2019-2021 11
 - 2.3.11 Règlement de fonctionnement du service soutien à domicile 12

3. POUR INFORMATION

Signature convention avec un cabinet infirmier libéral dans le cadre du SSIAD

13

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Voir PV du Conseil d'administration du 21 mars 2019

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Budget annexe Service Aide à domicile (601) - Compte de gestion 2018

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2018 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	75 121,42	2 034 558,42	2 109 679,84
Titres de recettes émis (b)	10 258,30	2 016 416,59	2 026 674,89
Réductions de titres (c)	28,77	22 805,51	22 834,28
Recettes nettes (d = b - c)	10 229,53	1 993 611,08	2 003 840,61
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	75 121,42	2 034 558,42	2 109 679,84
Mandats émis (f)	1 790,91	2 035 228,10	2 037 019,01
Annulations de mandats (g)	0,00	65 659,32	65 659,32
Dépenses nettes (h = f - g)	1 790,91	1 969 568,78	1 971 359,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 438,62	24 042,30	32 480,92
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du Service Aide à Domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. Budget annexe Service Aide à domicile (601) - Compte administratif 2018

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter le compte administratif 2018 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor.

Considérant que le budget du Service Aide à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2018 suivant :

Budget Annexe SAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2018					
			CA Global	CA Tarifé	CA non Tarifé
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	92 524.65 €	80 635.24 €	11 889.41 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 783 199.03 €	1 558 088.48 €	225 110.55 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	93 845.10 €	81 785.99 €	12 059.11 €
		Reprise déficit antérieur	59 898.01 €	59 898.01 €	0.00 €
	TOTAL DEPENSES		2 029 466.79 €	1 780 407.72 €	249 059.07 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 807 469.90 €	1 575 210.02 €	232 259.88 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	178 186.83 €	156 191.93 €	21 994.90 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	7 954.35 €	6 932.22 €	1 022.13 €
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €
	TOTAL RECETTES		1 993 611.08 €	1 738 334.17 €	255 276.91 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 35 855.71 €	- 42 073.55 €	6 217.84 €	
Investissement	Dépenses		1 790.91 €		
	Recettes		75 301.95 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			73 511.04 €		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. Budget annexe service aide à domicile (SAD) - Proposition d'affectation des résultats

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter l'affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat excédentaire de l'exercice 2018 à hauteur de 73 511.04 €,
Le résultat à reporter sur le budget 2019 s'élève à 73 511.04 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat du SAD du Bocage Bressuirais de l'exercice 2018 :

- Résultat 2018 : excédent de 24 042.30 €
- Résultat Tarifé : excédent de 17 824.46 €
- Résultat non Tarifé : excédent de 6 217.84 €

Considérant le résultat antérieur reporté au budget 2018 par le Conseil Départemental

- **Budget Global : déficit de 59 898.01€**
- **Budget Tarifé : déficit de 59 898.01€**
- Budget non Tarifé : 0 €

Le résultat cumulé au 31/12/2018 est de :

- **Tarifé : - 42 073.55 €**
- **Non Tarifé : + 6 217.84 €**

Soit un déficit cumulé 2018 global de : - 35 855.71€

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat d'investissement au compte 001 du budget 2019 pour un montant de 73 511.04 €
- De reporter l'affectation du résultat de fonctionnement dans l'attente d'une décision du Conseil Départemental pour un éventuel plan de reprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. Budget annexe service de soins infirmiers à domicile (602) - Compte de gestion 2018

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2018 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 366,84	1 322 116,62	1 396 483,46
Titres de recettes émis (b)	3 858,66	1 284 680,81	1 288 539,47
Réductions de titres (c)	0,00	10 000,00	10 000,00
Recettes nettes (d = b - c)	3 858,66	1 274 680,81	1 278 539,47
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 366,84	1 322 116,62	1 396 483,46
Mandats émis (f)	17 987,14	1 334 891,46	1 352 878,60
Annulations de mandats (g)	0,00	27 502,05	27 502,05
Dépenses nettes (h = f - g)	17 987,14	1 307 389,41	1 325 376,55
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	14 128,48	32 708,60	46 837,08

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du Service de Soins Infirmiers à Domicile.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. Budget annexe Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) - Compte administratif 2018

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter le compte administratif 2018 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor.

Considérant que le budget du Service de Soins à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2018 suivant :

Budget Annexe SSIAD : Compte administratif 2018			
			CA 2018
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	53 643.49 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 164 140.17 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	89 605.75 €
		Sous total dépenses 2018	1 307 389.41 €
		002 : Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2018		1 307 389.41 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 210 981.17 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	54 233.76 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	9 465.88 €
		Sous total recettes 2018	1 274 680.81 €
002 : Reprise excédent antérieur		41 735.45 €	
TOTAL RECETTES 2018		1 316 416.26 €	
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2018			9 026.85 €
Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2018	17 987.14 €
	Recettes	Sous total recettes 2018	3 858.66 €
		001 : Reprise excédent antérieur	70 517.84 €
		TOTAL RECETTES 2018	74 376.50 €
	RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2018		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.6. Budget Annexe SERVICE SOINS DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD) – Proposition d'affectation des résultats

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter la proposition d'affectation des résultats qui sont repris :

En section d'investissement : en N+1

En section de fonctionnement : en N+2

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2018 : -14 128.48 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2018 : 70 517.84 €

Le résultat à reporter sur le budget 2019 au 001 s'élève à 56 389.36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2018 : - 32 708.60 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2018 : 41 735.45 €

Le résultat à affecter s'élève à 9 026.85 €.

Il est proposé que cette somme soit affectée de la façon suivante :

- Une partie en section d'investissement : 3 000 €
- Une partie en réserve de compensation : 3 000 €
- Le solde de 3 026.85 € en déduction des charges d'exploitation 2020 (N+2)

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat d'investissement
- D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.7. Budget Annexe Logement de Stabilisation (605) – Compte de gestion 2018

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2018 dressé par le comptable des Finances Publiques. Ce budget étant toujours existant, il est nécessaire d'approuver le compte de gestion bien qu'aucune opération comptable n'ait été réalisée en 2018.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du budget annexe des logements de Stabilisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Aucune opération comptable n'ayant été réalisée en 2018, il n'est pas nécessaire de voter le compte administratif.

2.1.8. Budget Annexe CHRS (606) – Compte de gestion 2018

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2018 dressé par le comptable des Finances Publiques. Ce budget étant toujours existant, il est nécessaire d'approuver le compte de gestion bien qu'aucune opération comptable n'ait été réalisé en 2018.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)			
Titres de recettes émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)			
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2018 du budget annexe du CHRS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Aucune opération comptable n'ayant été réalisée en 2018, il n'est pas nécessaire de voter le compte administratif.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.9. Tableau des effectifs, modification N°4 : Suppressions de poste

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Murielle BOUET GIRARDEAU

Commentaire : Dans le cadre de la mise à jour du tableau des effectifs suite, il s'agit de délibérer sur les suppressions de poste ayant reçu un avis favorable du Comité technique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, selon lequel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant l'avis du Comité technique en date du 6 mars 2019

Considérant la dernière mise à jour du tableau des effectifs au 21 mars 2019 ;

Il convient de supprimer les postes suivants :

Filière	Libellé Grade supprimé	Cat.	Tps travail du poste en ETP	Tps travail du poste en min.	Date d'effet
Administrative	ADJ ADM PAL 2E CL	C	1,00	35h00	01 05 2019
Administrative	REDACTEUR	B	0,57	20h00	

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais :

- de supprimer au tableau des effectifs les postes listés ci-dessus ;
- De prendre en compte ces modifications au tableau des effectifs selon la date d'effet précisée ci-dessus ;
- d'imputer les dépenses/recettes sur les budgets concernés,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. MAINTIEN A DOMICILE

2.3.10. Convention de modernisation et de professionnalisation des SAAD 2019-2021

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Lydie GATARD

ANNEXE : Convention de modernisation et de professionnalisation des SAAD

Commentaire : il s'agit de valider la convention relative aux modalités de financement de la téléphonie et du plan de formation, proposée par le Département.

La commission permanente du Département des Deux-Sèvres du 21 janvier 2019 a décidé d'accorder au CIAS une subvention de 7 537.50 € dans le cadre de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile des Deux-Sèvres.

Le Département s'engage à verser une subvention au titre de l'année 2019 comprenant la participation aux :

- Frais de téléphonie mobile à raison de 100 € par téléphone soit au total 1 800 €.
- Frais de séances d'analyse de la pratique (frais pédagogiques 20 € par séance et frais de remplacement des personnels 15 €/ agent) soit au total 5 737.50 €.

Cette subvention sera versée en une seule fois, au titre de 2019, à la signature de la convention.

Le CIAS s'engage à transmettre à la direction de l'autonomie une évaluation de l'action jointe au 1^{er} février de l'année n+1.

Cette convention sera renouvelée chaque année par avenant jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- **De valider la convention pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) des Deux-Sèvres 2019-2021 établie avec le Département.**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3.11. Règlement de fonctionnement du service soutien à domicile

Rapporteur : Martine CHARGÉ-BARON

Agent référent : Marie VINCEDEAU

ANNEXE : Règlement de fonctionnement du service soutien à domicile

Commentaire : il s'agit de modifier le livret d'accueil – règlement de fonctionnement du service soutien à domicile afin d'intégrer de nouvelles modalités d'organisation et de tenir compte des observations de l'évaluation externe.

Vu la délibération n°15056 du Conseil d'administration du CIAS du 18 juin 2015 relative à la validation du livret d'accueil – règlement de fonctionnement du service soutien à domicile ;

Vu la délibération n°16081 du Conseil d'administration du CIAS du 29 septembre 2016 relative à la modification du livret d'accueil – règlement de fonctionnement du service soutien à domicile ;

Le livret d'accueil – règlement de fonctionnement a été travaillé en 2015 avec la mission « appui conseil » de l'association gérontologique Nord Deux-Sèvres. Il comprend une présentation du service, les coordonnées des antennes et du siège, la zone d'intervention, les prestations, les démarches et avantages fiscaux et les tarifs et modes de paiement.

Il a été modifié en septembre 2016 afin de prendre en compte la gestion du secteur de Boismé transférée à l'antenne de Bressuire et la mise à jour de la carte géographique ainsi que des contacts.

Il est nécessaire de modifier le règlement de fonctionnement pour intégrer de nouvelles modalités :

- Le nouvel organigramme du service mis en place en novembre 2018 :
 - une responsable de service
 - 3 coordinatrices (1 sur chaque antenne)
 - 4 chargés de planning (2 sur Bressuire, 1 sur Argentonnay et 1 sur Moncoutant)
- La modification des jours et horaires d'accueil de l'antenne de Bressuire (suite notamment à l'affectation de l'agent d'accueil sur le SSIAD, 1 journée par semaine).
- La précision concernant le devis obligatoire pour toute prestation supérieure ou égale à 100 € par mois.
- La différenciation entre les notions de « plan d'aide » proposé par les caisses de retraite et de « projet personnalisé » tenant compte des souhaits de l'utilisateur proposé par le service.
- La facturation de frais de gestion en fonction du nombre d'heures réalisées.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- **D'accepter les modifications apportées au livret d'accueil – règlement de fonctionnement du service soutien à domicile, à compter du 1^{er} mai 2019.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

3. POUR INFORMATION

SSIAD

▷ Signature d'une convention avec Mme ROBIN Elodie, Cabinet Infirmier situé 8 place du 14 juillet 79240 l'Absie, le 22 février 2019.

Martine CHARGE-BARON
Vice-Présidente du CIAS